

Formation AGRICULTURE

Réunion du 26 avril 2001

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture le 26 avril 2001

1. Le Conseil prend note du bon déroulement du recensement agricole 2000. Il tient à saluer l'implication des exploitants agricoles lors de cette importante opération, malgré un contexte particulièrement difficile dans le secteur de l'agriculture. Il demeure attentif aux modalités de diffusion des résultats tant nationaux qu'euro péens.
2. Le Conseil approuve le plan de sélection du RICA et l'effort de représentativité entrepris. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.
3. Le Conseil insiste sur le besoin d'informations statistiques comparatives au sein de l'Union européenne et encourage les coopérations bilatérales au sein de l'Union européenne dans le domaine de la statistique agricole.
4. Le Conseil se félicite de la forte progression de la diffusion des informations statistiques agricoles sur cédérom et sur l'Internet, ce qui correspond aux besoins exprimés par les utilisateurs (par exemple le cédérom sur les comptes régionaux et départementaux de l'agriculture). Le Conseil souhaite la poursuite de ces efforts.
5. Le Conseil recommande qu'une consultation soit organisée avec les offices et les instituts techniques par produit afin d'améliorer le dialogue sur l'observation conjoncturelle des marchés et les comparaisons internationales.
6. Le Conseil, informé du rapport d'étape de la mission sur l'information localisée en agriculture, encourage cette réflexion qui répond, notamment, aux orientations de moyen terme du point de vue de l'utilisation de sources administratives pour l'amélioration de l'information localisée.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2002 à la formation Agriculture réunie le 26 avril 2001.

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 26 avril 2001 -

Président : Jean-Marie RAOULT, Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : José REY, Chef du SCEES (Ministère de l'agriculture et de la pêche)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (Jean-Marie RAOULT)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (José REY)

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2002

1. Exposé synthétique (José REY)

2. Débat

3. Examen des projets d'enquête 2002 pour avis d'opportunité (René CLUNIAT) :

- Recensement de la conchyliculture

- Recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières

- Enquête sur la structure des vergers

- Enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité

III - Plan de sélection du RICA (Emmanuel CHANTRY)

IV - Thème particulier (Pierre DEBREU) :

L'information localisée en agriculture - Présentation du rapport d'étape de Pierre DEBREU, inspecteur général de l'INSEE

V - Projet d'avis de la formation (Marie-Hélène AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	ARNAUD Jean-Daniel	GNIS
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	CNIS - INSEE Comité du Label
M.	BARAILLE Jean-Paul	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DPMA
M.	BAUDELET André	CNCA
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
M.	BUTAULT Jean-Pierre	INRA
M.	CARRETTE Hervé	Ministère de l'agriculture et de la pêche - HFD
M.	CLUNIAT René	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	DEBREU Pierre	INSEE
Mme	DEJONGHE Valérie	CNIS
M.	DESRIERS Maurice	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	GIROUD Joseph	FNSEA
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	LE LAY Yann	CFCA
M.	LOUVEAU Olivier	Les Haras nationaux - Direction du développement
Mme	MADINIER Chantal	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	MOREAU Sylvain	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	PAUWELS Philippe	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	PELC Alain	CCMSA
M.	REY José	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	RUCH Jean-Marie	CNIS
Mme	SIROTA Evelyne	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
Mme	SORET Sophie	CNIS

Absents excusés

M. PUIG Jean-Pierre Secrétaire général du CNIS

M.	RAOULT Jean-Marie	APCA (Président de la formation)
M.	ZELLER A.	ANCRPF

En raison de l'absence de M. RAOULT, président de la formation, retenu auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, et de l'absence de M. PUIG, directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'INSEE, secrétaire général du CNIS, appelé par la commission européenne, la réunion est présidée par M. RUCH, chef du département de la coordination statistique à l'INSEE.

M. RUCH signale la participation à la formation de nouveaux membres : M. BERTHIER, chef de la division Agriculture de l'INSEE ; M. DEBREU, chargé de mission sur la faisabilité d'un recensement rénové de l'agriculture ; Mme MADINIER, adjointe au chef du service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture (SCEES) ; M. MOREAU, sous-directeur des synthèses statistiques et des revenus au SCEES ; M. PELC, directeur des statistiques et des études économiques et financières de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA).

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2001

Exposé (M. REY) :

Préalablement à son exposé, M. REY rappelle que l'avis préparé par la formation Agriculture sur le programme 2001 a été validé par l'assemblée plénière du Conseil en décembre 2000 sans amendement.

Vœu n° 1 :

L'exécution du **recensement agricole** se déroule conformément au programme : la collecte est presque terminée, la saisie ne l'est pas tout à fait en raison des contrôles minutieux qui sont réalisés mais devrait être achevée au 10 mai. L'objectif reste une présentation des premiers résultats en juin par le ministre, et des résultats définitifs dès la fin de l'été. Quelques données provisoires sont d'ores et déjà disponibles pour certains départements.

M. REY souligne que l'opération s'est bien passée sur le terrain en dépit d'un contexte extrêmement difficile. Malgré une crise touchant particulièrement les éleveurs en effet, les enquêteurs ont été bien accueillis. Cela est dû à la qualité de l'image qu'ont auprès des agriculteurs les directions départementales de l'agriculture et de la forêt et leurs statisticiens, à la qualité de la formation des enquêteurs, en général issus du milieu agricole, mais aussi à la sympathie et la chaleur des agriculteurs, qui ont reçu les enquêteurs pendant une heure et quart à une heure et demie même dans ces circonstances difficiles. Le taux de refus sera vraisemblablement plus faible que d'habitude, c'est-à-dire inférieur à 0,5 %.

Le vœu n° 1 faisait également allusion à la fourniture **d'éléments comparatifs européens** à l'occasion du recensement. L'opération étant communautaire, même avec un calendrier légèrement différent d'un pays à l'autre, EUROSTAT et le SCEES devraient pouvoir accéder à cette demande dès 2002.

M. DEBREU présentera au cours de la réunion son rapport d'étape sur la mission qu'il mène quant à la **faisabilité d'un recensement rénové de l'agriculture**. Déjà, des réflexions importantes en émergent, s'agissant par exemple du rebasement des séries à différents niveaux géographiques réalisé à partir de chaque recensement : comment asseoir les statistiques locales de la décennie 2010 sans réaliser un recensement en 2010, sachant qu'un recensement rénové dans l'intervalle serait vraisemblablement trop coûteux ? M. DEBREU fera néanmoins de nombreuses propositions pour améliorer l'information locale, à partir des bases de données administratives notamment.

Vœu n° 2 :

Il s'agissait de la question du **secret statistique** à l'égard des exploitations agricoles. La proposition était de traiter la partie économique des questionnaires sur les exploitations agricoles selon les mêmes règles du secret que celles appliquées aux entreprises, considérant que les exploitations agricoles sont des entreprises et non des ménages. Cette proposition ayant été validée par l'assemblée plénière, elle entre en vigueur désormais. Bien entendu, les parties des questionnaires concernant les personnes seront traitées avec la rigueur appliquée aux informations sur les personnes.

S'agissant du **projet de la MSA**, M. REY suggère que M. PELC fasse lui-même connaître l'état des travaux au cours de la réunion.

Vœu n° 3 :

Le **plan de sélection du RICA** est présenté chaque année à la formation. La réforme des textes qui encadrent le RICA est bien engagée. Elle permettra de bien fonder juridiquement les pratiques consistant à confier au CNIS, dans sa formation Agriculture, la validation du plan de sélection du RICA.

Vœu n° 4 :

Le développement des **comparaisons européennes** en matière de statistique agricole et de statistique de la pêche n'a pas été réalisé au SCEES aussi complètement que nécessaire, en raison d'un manque de moyens d'études notamment. La division Agriculture de l'INSEE, quant à elle, a cependant progressé quelque peu, et M. BERTHIER en parlera ultérieurement.

Vœu n° 5 :

S'agissant des **liens entre emploi, revenu et patrimoine des agriculteurs**, à propos desquels la formation préconisait l'année dernière des analyses approfondies et des comparaisons sectorielles, c'est aussi la division Agriculture de l'INSEE qui est en première ligne et qui présentera les avancées.

Vœu n° 6 :

La direction des pêches maritimes et de l'aquaculture poursuit ses progrès sur la **collecte auprès des navires de pêche**. M. REY renouvelle au passage le souhait émis l'année dernière d'inviter des professionnels du secteur de la pêche à la formation Agriculture, formalisant ainsi l'élargissement du domaine de compétence de la formation à l'image de celui du ministère devenu « de l'agriculture et de la pêche ».

Le **recensement de la conchyliculture** qui faisait l'objet de la deuxième partie du vœu n° 6 est effectivement prévu pour 2002, et va être présenté à la formation dans le cadre d'un examen d'opportunité au cours de la présente réunion.

Vœu n° 7 :

Le **projet SIMPAT** de la MSA sera évoqué par M. PELC.

Vœu n° 8 :

La **diffusion des informations statistiques** sur l'Internet et sur cédéroms a notablement évolué. Le site du ministère de l'agriculture et de la pêche a progressé en contenu et en forme depuis un an. Les cédéroms ont également connu un très fort développement ; la production d'un cédérom sur les comptes, réalisé pour la première fois et répondant à une demande de l'APCA, est à souligner.

Par ailleurs, M. REY rappelle que le SCEES intervient également dans le cadre de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie. Parmi les préoccupations de cette formation, M. REY évoque la mise au point d'une charte de qualité codifiant la relation entretenue avec les organismes professionnels agréés auxquels le système statistique public confie des enquêtes. Il évoque de même l'indice de la production industrielle, dont les délais de mise à disposition doivent être améliorés.

Le SCEES participe enfin à la formation Environnement, dont M. REY est co-rapporteur. Le SCEES collabore avec l'IFEN sur le sujet de l'action des communes en matière de traitement des déchets ménagers, ainsi que sur celui des réseaux d'eau et d'assainissement. Avec le ministère de l'environnement, le SCEES travaille sur les pratiques culturelles, dans le cadre de la lutte contre les pollutions azotées. La connaissance des épandages de produits phyto-sanitaires doit être développée, en liaison avec la productivité de l'agriculture mais aussi en liaison avec les atteintes éventuelles à l'environnement. Dès 2002, débutera la réflexion sur le prochain programme à moyen terme, et les questions d'environnement et de lien entre agriculture et environnement mobiliseront de toute évidence les services concernés.

Débat :

Sur le vœu n° 4, M. BERTHIER précise que les prévisions en matière de comparaisons européennes sont reportées au programme 2002, tous les pays n'ayant pas communiqué leurs séries à EUROSTAT. Le dernier point fait par EUROSTAT sur cette question donne une impression de mosaïque : tel pays a transmis des données pour la période 1980 à 1995, en valeur et non en volume ; tel autre a fourni la période 1990 à 1995. Cela ne permet pas de réaliser de véritables comparaisons internationales. La France, quant à elle, a transmis des séries, notamment pour la production, à un niveau fin depuis 1959 jusqu'à aujourd'hui.

Pour faire suite au vœu n° 5, le prolongement de l'étude des revenus extérieurs des agriculteurs est en cours. Un numéro de *Synthèses*, réalisé en collaboration avec d'autres organismes, paraîtra fin 2001 à début 2002. La division Agriculture de l'INSEE, en interne, poursuit les travaux publiés dans *INSEE Première*, appréhendant le problème de la pluriactivité. Sur l'investissement, une étude est engagée, s'appuyant sur des séries chronologiques. Les comparaisons intersectorielles ont moins avancé, un travail étant entrepris cependant concernant l'aspect « revenus des ménages agricoles ».

Sur le même sujet, les contraintes européennes conduisent la division à fournir, dans des conditions d'échéances mal définies, des séries avec des comparaisons par catégorie sociale. Dans un premier temps, des chiffres ont été effectivement communiqués à EUROSTAT, sur la période 1990 à 1995, mais ont donné lieu à une publication dont les commentaires d'analyse étaient peu solides. Les comptes étant passés en base 1995 depuis, le travail est poursuivi mais une certaine révision des concepts doit également avoir lieu, avec une remise à plat des croisements de différentes sources, dont les sources fiscales. Ce travail est réalisé avec les spécialistes transversaux des revenus à l'INSEE.

Il s'agit d'un travail de fond, d'autant plus utile qu'on se rend compte que dans les différentes approches statistiques la notion de ménage agricole n'a pas le même sens. EUROSTAT n'est pas en mesure pour le moment d'arbitrer entre les trois définitions en concurrence et, chaque pays étant libre de considérer la définition de son choix, les revenus divergent en conséquence. Ce travail de fond permettra néanmoins de déboucher à terme sur de véritables comparaisons entre ménages et entre catégories sociales.

M. PELC intervient sur le développement d'une meilleure information sur les cotisations des non salariés qui faisait l'objet du vœu n° 2. Ce projet est en gestation, et ne verra vraisemblablement pas le jour en 2001. Il s'agit de la refonte d'une chaîne et non pas de la conception d'une nouvelle chaîne. Cela signifie que des chiffres continueront à sortir d'ici son aboutissement. La chaîne rénovée permettra de mieux connaître en particulier la situation des chefs qui sont en société, actuellement mal suivie. A partir de l'ancienne chaîne ont été réalisés des travaux sur le nouveau statut de conjoint-collaborateur, en cours de publication.

Concernant le projet SIMPAT, lié aux accidents du travail et évoqué au vœu n° 7, la MSA devrait être en mesure de fournir des résultats pour les travaux du conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA), section Accidents du travail (AT) de septembre.

M. PELC reprend enfin un vœu formulé par le Conseil sur le programme 2000 : la refonte de la chaîne des salariés agricoles a abouti à un tableau de bord de l'emploi aux niveaux départemental et régional qui paraîtra cette semaine.

M. GIROUD rappelle que les organisations professionnelles agricoles, dont la FNSEA et l'APCA, avaient diffusé toutes informations utiles à leurs adhérents pour que la collecte du recensement agricole se passe au mieux, car il est de l'intérêt de tous que les résultats soient représentatifs. Concernant l'opération sur les pratiques culturelles qui avait été débattue l'an dernier, M. GIROUD salue la concertation menée entre la profession et l'administration dans trois régions pour la préparation de l'enquête. Il souhaite que cette collaboration soit poursuivie, notamment à l'occasion de l'exploitation des résultats. Les éléments d'information issus de cette enquête seront, en effet, extrêmement précieux dans la conduite de l'évolution de l'agriculture et des développements dans l'avenir, puisque ce sujet dépasse le cadre agricole pour intéresser l'ensemble de la société.

M. REY confirme que la presse professionnelle agricole a réalisé une excellente couverture du recensement, cela contribuant de toute évidence au succès de l'opération. Concernant la collaboration sur l'enquête sur les pratiques culturelles, M. REY fait savoir qu'il vient d'adresser une circulaire à l'ensemble des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, pour les informer de cette collaboration sur trois départements tests, et de l'intention de généraliser l'expérience à l'ensemble des départements.

M. BUTAULT se félicite des avancées réalisées sur les questions environnementales, et plus globalement sur les questions de la multi-fonctionnalité. Les chercheurs sont en effet extrêmement sollicités par les pouvoirs publics et d'autres partenaires sur ces aspects. Il faut absolument progresser, avec les organismes statistiques, pour pouvoir répondre aux attentes.

Sur la coopération avec les pays en phase de pré-adhésion à l'Union européenne, EUROSTAT propose actuellement des contrats pour la mise en place des appareils statistiques dans ces différents pays. Il semble à M. BUTAULT que les Français sont assez peu présents. Ce sont surtout les Allemands, ainsi que les Anglais pour une moindre part, qui seraient actifs sur le sujet. M. BUTAULT regrette que l'INRA n'ait pas été suffisamment dynamique sur la question, mais cela est vraisemblablement dû à des problèmes de structuration, comparables à ceux qui ont été évoqués ici s'agissant des collaborations européennes du SCEES.

M. BOURGEOIS insiste sur les problèmes de comparaison européenne. Il constate qu'on est assez exigeant vis-à-vis des nouveaux entrants, mais qu'on l'est moins envers les pays membres. Il lui semble que si l'on avait eu les mêmes exigences envers le Royaume-Uni que celles qu'on a envers la Pologne, le Royaume-Uni ne serait jamais entré dans le marché commun... M. BOURGEOIS lui-même tente actuellement un exercice de comparaison du commerce extérieur intra-communautaire, et peut témoigner de l'impossibilité à rapprocher des données très lacunaires. L'exercice est paradoxalement plus facile lorsqu'il s'agit de se comparer à l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les

Etats-Unis. Cela n'est pas normal. Il y a un problème grave d'accès à l'information intra-européenne, alors qu'on a extrêmement besoin de ces comparaisons.

Aussi M. BOURGEOIS propose-t-il, pour contourner ce problème, qu'on s'attache à des comparaisons bilatérales. Si on ne parvient pas en effet à travailler avec l'ensemble des pays européens, peut-être peut-on passer des accords avec l'Allemagne, avec l'Italie, avec un certain nombre de pays disposés à travailler dans les mêmes conditions que la France. Il semble qu'on perde beaucoup d'informations en passant par Bruxelles, et que des échanges bilatéraux seraient beaucoup plus satisfaisants.

M. RUCH suggère que ces points soient repris lors du débat sur l'avis 2002.

II - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2002

1. Exposés synthétiques

Mme MADINIER présente l'avant-projet du SCEES. Comme en 2001, le recensement agricole représentera une partie importante du programme en 2002, les résultats devant être disponibles pour toutes études à partir d'octobre 2001. Il en sera de même concernant les enquêtes sur les pratiques culturelles et sur les bâtiments d'élevage, réalisées dans le cadre de la directive « nitrates ».

Pour 2002, quatre enquêtes sont prévues, qui sont soumises à la présente formation pour avis d'opportunité. Il s'agit du recensement de la conchyliculture, du recensement de l'horticulture, de l'enquête sur les vergers et de l'enquête sur les signes de qualité. Leurs résultats seront connus fin 2002 à début 2003.

L'année 2002 verra comme de coutume un programme de travaux d'études et synthèses relativement important. Ces travaux s'appuieront particulièrement sur les résultats du recensement de l'agriculture, ceux-ci permettant par ailleurs un recalage de la statistique agricole annuelle. Les travaux sur le RICA seront poursuivis. Des études sur les revenus seront menées, grâce à une convention signée avec la DGI et à l'accord obtenu de la CNIL pour exploiter les fichiers BRA (bénéfices réels agricoles). Enfin, le suivi de la conjoncture sera perpétué.

Le SCEES réalise par ailleurs un certain nombre de travaux sur les industries agricoles et alimentaires, qui sont examinés par la formation compétente.

En matière de diffusion, c'est aussi le recensement agricole qui sera en pointe.

Enfin, seront préparés les travaux envisagés pour 2003, dont la réalisation d'une enquête « eau et assainissement », la rénovation de l'échantillon TERUTI et la réalisation d'une enquête « structure ».

On peut retenir en synthèse que le programme 2002 du SCEES est très orienté sur l'information locale et les aspects environnementaux, et qu'une attention particulière sera apportée aux aspects communautaires pour répondre à la demande exprimée ici.

M. BERTHIER intervient sur l'avant-projet de la division Agriculture de l'INSEE. Il rappelle en préalable que la division ne réalise pas d'enquêtes, mais uniquement des travaux d'études et de synthèses.

Les comptes nationaux et les indices de prix agricoles sont des travaux permanents. Les opérations de changement de base seront préparées.

En matière d'études, les sources fiscales sont privilégiées. Du côté des ménages, le fichier de l'impôt sur le revenu fait l'objet d'un appariement avec le RICA. Ce rapprochement est actuellement réalisé pour la validité 1997, et sera reconduit pour la dernière fois en 2002, avec une concentration sur les problèmes de disparité s'agissant notamment des revenus faibles. L'appariement suivant, à réaliser en 2003, sera préparé avec le SCEES.

Du côté des entreprises, seront étudiées les possibilités d'appariement avec le recensement agricole du fichier des BRA, ainsi que des BIC éventuellement, comme cela a été évoqué par le SCEES, et en collaboration avec celui-ci.

Les travaux de comparaison européenne continueront, comme évoqué au premier point, dans l'objectif de progresser sur ce sujet.

Deux projets, en cours de réflexion, pourraient aboutir en 2002. Le premier serait l'étude d'un produit donné, tout au long de la filière agricole et industrielle. C'est vraisemblablement la filière « viande » qui serait ainsi appréhendée. Le deuxième serait la reprise du dossier du commerce extérieur de la filière agro-alimentaire. Une étude avait été publiée début 2000 dans un numéro d'*Economie et Statistique*, qui ne prenait en compte les sources que jusqu'en 1996. On devrait disposer en 2002 des données statistiques pour la période suivante jusqu'en 2001.

D'autres dossiers importants sont traités, de façon plus permanente et en collaboration avec EUROSTAT, comme celui s'intéressant aux productivités.

M. PELC prend la parole pour la MSA. Tandis qu'il n'y aura pas d'initiation de chaîne nouvelle, la nouvelle chaîne de traitement des cotisations des salariés devrait aboutir. L'ensemble des chaînes traditionnelles continuera à fonctionner par ailleurs.

Des études seront produites sur les installations, les sorties, les agrandissements, le statut des exploitations. En fonction de la conjoncture, un bilan sera fait de la crise bovine. Une réflexion débu-

tera sur le passage du système encaissements-décaissements au système en droits constatés, s'agissant des retraités. Cela est mis en place en lien avec le nouveau plan comptable des organisations de sécurité sociale.

Enfin, la MSA cherchera à améliorer son système de diffusion, avec une ouverture vers un intranet dans un premier temps, puis vers l'internet.

M. BARAILLE reprend le programme de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). L'opération vraiment nouvelle pour 2002 est le recensement de la conchyliculture, déjà évoqué par le SCEES puisque cette opération est réalisée en partenariat de ces deux organismes.

Par ailleurs, il mentionne le système d'information statistique de la pêche, dont l'amélioration de la collecte sera poursuivie. Actuellement, les pêcheurs sont tenus par une obligation communautaire de remplir un journal de bord. Cela fait l'objet de contrôles en mer, mais en revanche le journal n'est pas toujours rendu par les pêcheurs lors du retour à la terre. C'est pourquoi depuis la fin de l'année 2000, la DPMA s'est livrée à une importante campagne de rencontres et de discussions à ce sujet avec les partenaires. Il apparaît que ces efforts de communication portent leurs fruits.

L'originalité de ce système d'information consiste en la comparaison des données issues des journaux de bord aux données de vente en criée, transmises par ailleurs. Ce rapprochement est un travail assez lourd dans les centres de traitement statistique, et une étude est en cours pour le simplifier et l'automatiser en 2002.

Un autre projet en cours est celui du journal de bord électronique. Des journaux de bord électroniques sont installés sur 34 navires dans le cadre de l'opération pilote. Ils intègrent une géographie et une transmission des données par satellite. C'est une aide pour les patrons pêcheurs qui peuvent ainsi satisfaire à leurs obligations plus facilement, et pour la DPMA qui récupère les informations plus rapidement, avec davantage de fiabilité et sans double saisie. Si le bilan de cette opération pilote qui sera tiré cette année est positif, et cela est probable, le système sera étendu sur la base du volontariat. Ce projet a été financé par la communauté européenne, et il sera étendu à l'ensemble de la flotte communautaire s'il réussit.

Le dernier point remarquable du programme se rapporte au projet de réaliser des enquêtes de nature socio-économique, domaine non encore abordé par la DPMA. Un règlement européen fait obligation de collecter ce type de données et d'en fournir les résultats à partir de 2004. C'est pourquoi la DPMA souhaite investiguer la question dès 2002. Elle travaillera avec des économistes de l'IFREMER et de l'université de Nantes, ces organismes ayant tous deux une expérience dans le domaine. Ces études seront financées en partie par des fonds européens. Un état des travaux réalisés par les deux organismes partenaires est en cours, qui sera suivi par des discussions de méthode afin à la fois de répondre aux obligations communautaires, et d'assurer une couverture nationale des résultats.

2. Débat

M. REY revient à des remarques formulées au cours de la première partie de la réunion. Concernant la demande de M. BUTAULT pour un approfondissement des questions environnementales et la multifonctionnalité, il souligne que le recensement de l'agriculture en particulier s'intéresse à ces deux sujets et que l'exploitation de ses résultats fournira des réponses adaptées.

S'agissant de la coopération internationale, M. REY explique qu'il existe en matière de statistique agricole hors RICA un *modus vivendi* entre les états membres, et une répartition équilibrée en conséquence. La France intervient ainsi de façon privilégiée en Bulgarie, où le montage du dispositif est reconnu comme exemplaire. Il arrive par ailleurs que la France intervienne dans d'autres pays, mais en collaboration et non en leader. En revanche, la situation est plus confuse concernant le RICA, et sur ce sujet particulier d'autres pays se placent mieux que la France.

Par ailleurs, M. REY confirme les propos de M. BOURGEOIS sur les difficultés d'accès à l'information européenne. Il rappelle cependant qu'en 1972, au moment de son entrée dans la communauté européenne, le Royaume-Uni avait un appareil statistique exemplaire, mais cela s'est effectivement dégradé.

Sur la conjoncture agricole, M. REY signale que la crise bovine a amené le SCEES à renforcer le suivi hebdomadaire des abattages, qui donne lieu au même rythme à une publication particulière. La nomenclature a été adaptée puisque les abattages pour d'autres raisons que la consommation étaient jusqu'à présent négligeables, et que la catégorie « gros bovins abattus pour la destruction » a dû être créée.

M. BOURGEOIS rappelle qu'il avait demandé que les offices professionnels soient invités à cette formation. Manifestement, cette invitation n'a pas eu de succès. Il souhaite que dans l'année qui vient

une discussion entre le SCEES, l'INSEE et les offices ait lieu sur le suivi de la conjoncture. Les offices en effet sont dotés d'appareils de suivi conjoncturel extrêmement importants. L'OFIVAL (office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviiculture), par exemple, dispose d'une équipe de quinze personnes. Si l'on ajoute les équipes de l'Institut de l'élevage et de l'Institut technique porcin, cela représente trente personnes traitant de la conjoncture des viandes. Il serait intéressant d'obtenir une bonne répartition du travail. S'il se trouvait que les offices puissent traiter ces questions, le SCEES pourrait peut-être dégager du temps pour traiter des problèmes de comparaison européenne.

Enfin, M. BOURGEOIS demande des précisions sur les travaux réalisés par la MSA sur la crise bovine. M. PELC répond que la MSA suit les reports de cotisations accordés aux éleveurs ayant connu une perte de revenu de 60 % ou de 30 % suivant les cas, la Caisse en effet devant provisionner un emprunt pour assumer ces reports de cotisations. Par ailleurs, M. PELC appuie les propos de M. BOURGEOIS sur le suivi de la conjoncture par les offices, rapportant que l'ONILAIT (office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers) publie un bulletin de conjoncture hebdomadaire, en plus de ses notes trimestrielles.

M. REY fait savoir que dans le domaine de la conjoncture, le SCEES dialogue constamment avec les offices. Le chef du bureau des statistiques animales se rend régulièrement aux réunions de conjoncture de l'OFIVAL, cet office de son côté comptant sur les chiffres du SCEES. Il n'y a pas de double compte. Quelques doubles comptes existaient avec l'ONILAIT, mais cette situation a pris fin depuis plusieurs années. En revanche, la participation des offices aux formations du CNIS serait effectivement tout à fait bienvenue, et il conviendrait d'insister. Il s'agirait donc davantage d'une mauvaise répartition des moyens plutôt que d'une mauvaise répartition du travail. La question des publications en particulier sera ré-examinée.

Mme AMIEL confirme que les offices professionnels sont inscrits à la formation pour la plupart. Une liste complémentaire a été ajoutée cette année, à la demande de M. BOURGEOIS, mais certains des offices invités ont fait savoir qu'ils ne se sentaient pas réellement concernés. Le problème provient peut-être du fait que les débats de la formation sont de portée assez générale. L'organisation d'une rencontre spécifique demanderait donc un ordre du jour plus ciblé, ou l'inscription à l'ordre du jour de la formation de l'année prochaine d'un point sur les publications conjoncturelles du SCEES et des offices, avec une lettre d'accompagnement appelant leur attention.

M. BOURGEOIS pense que l'aspect des comparaisons européennes pourrait également être traité dans le cadre d'une telle rencontre, car les offices sont eux-mêmes confrontés au problème. Ils pourraient ainsi faire part de leurs démarches propres en bilatéral, de l'utilisation d'autres canaux. En s'associant aux offices, on obtiendrait peut-être une meilleure mobilisation des sources disponibles, à la fois sur la conjoncture et sur les comparaisons européennes.

M. MOREAU ajoute que l'intensification des contacts avec les offices pourrait être d'autant plus intéressante qu'il n'est pas certain qu'actuellement le SCEES et les offices aient le même point de vue. Cependant, il faut tenir compte du fait que les moyens consacrés au suivi de la conjoncture au SCEES sont également employés à d'autres types d'études. Le suivi de la conjoncture permet par ailleurs d'avoir une compétence sur des analyses structurelles.

M. CLUNIAT témoigne que des contacts soutenus existent entre le SCEES et les offices, dont l'OFIVAL et l'ONIFLHOR (office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture). Les personnes chargées du suivi de la conjoncture au SCEES ne sont pas exclusivement dédiées à cette tâche. Ces personnes assurent le suivi de séries statistiques, qui leur permettent de participer aux travaux de conjoncture. S'agissant des statistiques animales par exemple, la conjoncture s'appuie essentiellement sur des enquêtes auprès des abatteurs. Il y a là une complémentarité avec l'OFIVAL et les instituts techniques qui gravitent dans le même domaine - Institut technique porcin, Institut de l'élevage, etc. Dès le début de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), le travail a été commun avec des réunions chaque semaine. Les offices reçoivent les résultats des enquêtes hebdomadaires et mensuelles d'abattage. Les publications restent séparées, sauf exceptions, dont par exemple une publication commune avec l'ONIC (office national interprofessionnel des céréales) sur l'aide aux surfaces.

M. BOURGEOIS précise que ses propos n'étaient en rien une critique du travail réalisé, mais il répète qu'il lui paraît important que les offices participent à la formation, et qu'il souhaite trouver le moyen de les motiver. Peut-être faudrait-il, pour les sensibiliser, organiser une réunion ad hoc dans les mois qui viennent pour voir quels sont les problèmes communs, et en quoi les offices pourraient être intéressés à participer à la formation. Cela ne remet nullement en cause la pertinence et l'efficacité du travail du SCEES bien entendu.

M. RUCH conclut en déclarant qu'il est normal que les conjoncturistes confrontent leurs diagnostics en se réunissant entre pairs. De ce point de vue, on voit bien que les contacts existent, dans l'intérêt de tout le monde. Mais M. BOURGEOIS allait plus loin, en proposant dans un souci d'efficacité de s'entendre sur un certain nombre de sujets communs dont les publications. M. RUCH suggère d'intégrer cette préoccupation à l'avis sur le programme 2002. Il n'est apparemment pas simple de parvenir à organiser ce type de contacts, mais il est tout à fait intéressant de poursuivre les efforts qui ont déjà été engagés.

3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité

Exposé (M. CLUNIAT) :

M. CLUNIAT reprend pour les participants les éléments d'information contenus dans les fiches descriptives des enquêtes incluses dans l'avant-projet de programme (*voir ces fiches*).

Le **recensement de la conchyliculture** est par définition exhaustif. La confection de la liste des entreprises concernées s'appuiera sur le fichier des concessionnaires du domaine maritime public, tenu par le centre administratif des affaires maritimes (CAAM). La collecte est réalisée par visite d'enquêteurs, ceux-ci devant être formés en partenariat avec l'IFREMER. Cette opération répond à une obligation communautaire.

Le **recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières** est le troisième du nom. Ce milieu étant mal connu, et aucune enquête n'ayant eu lieu depuis le dernier recensement (1989), l'opération répond à une forte demande des professionnels en même temps que du ministère.

L'**enquête sur la structure des vergers** répond à une directive européenne de 1976. Elle a lieu tous les cinq ans dans l'ensemble des pays de l'Union. Elle s'intéresse à neuf espèces fruitières, auxquelles seront peut-être ajoutés les amandiers dont la culture est importante en Corse notamment.

L'**enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine** prend une importance particulière avec la loi d'orientation agricole de 1999. Il s'agit d'une première. Elle répond à une demande de visibilité et de transparence exprimée de longue date, le secteur étant assez confus ; on manque de données homogènes et comparables. La mise au point de cette opération requiert beaucoup d'analyse et d'expertise. Elle s'appuie sur une opération pilote réalisée il y a deux ans en Rhône-Alpes. L'agriculture biologique ne sera pas concernée pour le moment.

Débat :

- recensement de la conchyliculture

M. REY rappelle que la mise en place de cette opération correspond à un vœu exprimé l'an dernier.

M. GIROUD fait savoir qu'approchant ce domaine au travers de sa participation à la commission des bénéfices forfaitaires agricoles, il lui semble que le secteur a connu des évolutions assez différentes suivant les bassins. Il estime de ce fait qu'une enquête permettra de mieux percevoir la situation.

M. RUCH déclare qu'un **avis d'opportunité favorable** est accordé au **recensement de la conchyliculture**.

- recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières

M. REY évoque l'aspect apparemment redondant de cette opération avec le recensement de l'agriculture s'achevant. Il faut noter cependant que le recensement de l'horticulture nécessite une formation des enquêteurs spécifique et distincte de celle dispensée pour le recensement de l'agriculture, s'appuyant sur des questionnaires différents, et que le recensement de l'agriculture constitue un préalable permettant de dresser précisément la liste des exploitations concernées par le recensement de l'horticulture.

M. ARNAUD souhaite savoir dans quelle mesure l'opération va concerner les productions de plants. Celle des plants de légumes avait été évoquée à l'occasion du recensement de l'agriculture. Y a-t-il à nouveau des projets à ce sujet, ce secteur particulier ayant évolué ?

M. CLUNIAT confirme que les plants de légumes étaient effectivement concernés par le questionnaire du recensement de l'agriculture. Cependant, contrairement à ce qui s'était passé lors de son édition 1989, le recensement de l'horticulture et des pépinières 2001 ne s'intéressera pas aux légumes. En effet, en 2003 est programmée une enquête sur les structures de la production légumière qui passera en revue les légumes de plein champ et sous serre, y compris les plants de légumes.

M. PELC n'a pas relevé parmi les principaux thèmes abordés par l'opération le statut des exploitations. Cela sera-t-il observé ?

M. CLUNIAT répond que la question étant posée par le recensement de l'agriculture, il s'agira au moment du recensement de l'horticulture de simplement vérifier que le statut n'a pas changé dans l'intervalle.

M. GIROUD demande si, par souci de faciliter l'enquête, le questionnaire « horticulture », partant des données du recensement de l'agriculture, sera pré-rempli.

M. REY fait savoir que quelques données issues du recensement de l'agriculture seront effectivement pré-remplies, dont par exemple les informations portant sur la main d'œuvre.

M. CLUNIAT ajoute que l'essentiel du recensement de l'horticulture consiste en questions par type de production, visant à compléter ce qui a été collecté dans le cadre du recensement de l'agriculture.

M. RUCH déclare qu'un **avis d'opportunité favorable** est accordé au **recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières**.

- enquête sur la structure des vergers

M. REY signale que l'opération répondant à une directive communautaire, la marge de manœuvre est ténue.

M. GIROUD pense que le domaine des vergers ayant connu des crises à répétition, assorties de plans de restructuration, il serait intéressant de connaître les mises en place de vergers intervenues après ces plans de restructuration, notamment dans le cadre des aides à l'arrachage de certains produits au bénéfice d'autres. En effet, les politiques appliquées depuis 1991 en particulier suscitent nombre d'interrogations. L'enquête projetée permettrait peut-être ainsi d'avoir des éléments d'appréciation, aidant à la définition des politiques à venir.

M. REY remarque que les exploitants ayant été conduits à tout arracher et à cesser leur activité ne seront pas enquêtés, et cela est regrettable compte tenu de l'objectif avancé par M. GIROUD.

M. CLUNIAT indique qu'en revanche, grâce à une fiche parcellaire, l'enquête fera connaître l'année de plantation pour les exploitants ayant procédé à des plantations.

M. GIROUD précise sa proposition : serait-il possible de demander, lorsque des plantations ont eu lieu, si celles-ci sont intervenues après des plans d'arrachage ? Il serait en effet intéressant aujourd'hui de savoir quelles surfaces de vergers ont été mises en place après des plans d'arrachage. Si cela était codé selon les espèces, on pourrait ainsi obtenir des éléments de connaissance des causes et des conditions de modifications des vergers. Est-il envisageable d'intégrer au questionnaire une case à cocher sur les raisons des plantations de surfaces, c'est-à-dire dans le cadre d'un plan d'arrachage-replantation ou non ? La FNPF (fédération nationale des producteurs de fruits) pourrait être intéressée par cette proposition, qui ne peut être tranchée maintenant. Aussi M. GIROUD souhaite-t-il qu'elle soit examinée en temps utile, et prise en compte dans la mesure du possible, sous la simple forme d'une question fermée avec réponse à cocher.

La proposition de M. GIROUD ayant été bien notée par les représentants du SCEES, M. RUCH déclare qu'un **avis d'opportunité favorable** est accordé à **l'enquête sur la structure des vergers**.

- enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine

M. REY signale que le questionnaire du recensement de l'agriculture contient un tableau relatif à la production sous signes de qualité et d'origine plus complet que dans les éditions précédentes du recensement. Il fera l'objet d'exploitations et de publications particulières. Toutefois, ce domaine est tellement mobile que ces données seront rapidement obsolètes, et c'est un dispositif périodique qu'on souhaite mettre en place sans attendre le prochain recensement. L'agriculture biologique n'étant pas prévue dans ce dispositif cependant, on aura un point daté 2000 sur cet aspect à partir des résultats du recensement de l'agriculture.

M. BOURGEOIS exprime tout l'intérêt qu'il accorde à ce genre d'enquête car le sujet est extrêmement important. Il rappelle que le recensement avait des difficultés à prendre en compte les pourcentages de ce type de production par rapport à la production totale sur l'exploitation. Il est cependant essentiel de clarifier ces questions, de ne pas seulement caractériser les exploitations qui « font » du signe de qualité, mais d'en évaluer la part par rapport au chiffre d'affaire total dans l'exploitation.

M. RUCH déclare qu'un **avis d'opportunité favorable** est accordé à **l'enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine**.

III - PLAN DE SELECTION DU RICA

Exposé (M. MOREAU) :

En préalable à son exposé, M. MOREAU confirme qu'à très court terme le rôle de la formation Agriculture en la matière sera plus formalisé que jusqu'à présent.

En effet, le texte fondateur du RICA prévoit une liste d'instances nationales chargées d'établir une concertation annuelle avec les organisations professionnelles au sein d'un « comité national du RICA », validant en particulier le plan de sondage. Depuis plusieurs années, c'est le CNIS qui joue ce rôle. Désormais, la fonction de « comité national du RICA » ainsi exercée par la formation Agriculture sera formalisée dans les textes.

Le RICA est issu d'une demande communautaire. Son objectif est de disposer d'un outil de pilotage pour les besoins de la politique agricole commune. Le RICA français et l'organisation qui en découlent sont une déclinaison au niveau national des instructions européennes.

La collecte du RICA telle qu'elle est réalisée en France présente un certain nombre de particularités, liées entre autres à la date à laquelle le RICA y a été institué, dans les années 60, et donc à la typologie des exploitations à l'époque.

C'est une méthode d'échantillonnage par quota qui est employée. Historiquement, la taille et la typologie d'échantillon étaient définies a priori. Les premiers RICA ayant subi beaucoup de refus de la part des exploitations, la méthode la plus rationnelle à mettre en place était la méthode par quota, avec des objectifs de collecte par strates, obtenues par croisements région-OTEX (orientation technico-économique)-CDEX (classe de dimension).

Il existe trois types de fiches RICA : un pour l'exploitation au forfait, sans contrainte réglementaire, constitue le sous-échantillon 1 ; un autre pour les exploitations soumises au régime fiscal du bénéfice réel, constitue le sous-échantillon 2 ; un troisième pour les exploitations dont les comptabilités sont liées à des aides publiques, constitue le sous-échantillon 3.

Le plan de sondage 2001 présente peu de différence avec celui de 2000, dont on a fait le bilan. Depuis 1999, a été introduite la classe de dimension 10 pour les très grandes exploitations, qui concerne environ 3 500 exploitations en France, sur 406 500 suivant l'enquête Structures 1997 fournissant la typologie à partir de laquelle on tire l'échantillon. Pour les classes 10 et 9, on s'efforce d'atteindre une représentativité d'1/20^e des exploitations.

Le recensement de l'agriculture permettra d'actualiser la base de sondage constituée actuellement par l'enquête Structures 1997.

Un certain nombre d'OTEX posent des problèmes : les maraîchages, l'horticulture, l'arboriculture, les porcins-volailles. Les difficultés proviennent de l'organisation même de la collecte du RICA, passant 19sant de ces types d'exploitation, de nouveaux offices comptables doivent parfois être agréés.

Le sous-échantillon 3, déjà fortement réduit en 2000, continuera à décroître en 2001.

Enfin, on s'attachera à une augmentation de la représentativité en Corse.

En 2002, le RICA connaîtra cependant une évolution majeure, concernant son exploitation informatique. Une nouvelle application sera développée, visant à centraliser l'apurement. Cela devrait améliorer la qualité des données et accélérer leur mise à disposition.

Débat :

M. RUCH rappelle qu'il s'agit pour la formation de valider le plan de sondage du RICA pour 2001, répondant ainsi à une obligation juridique.

M. BOURGEOIS encourage les efforts du SCEES pour une amélioration de la couverture en Corse, rendant compte de toute la diversité de son agriculture. M. REY signale au passage que cette région a été parmi les premières à achever le recensement de l'agriculture cette année.

Le plan de sélection du RICA est validé par la formation.

IV - THEME PARTICULIER : L'INFORMATION LOCALISEE EN AGRICULTURE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ETAPE DE M. DEBREU

Exposé (M. DEBREU) :

M. DEBREU a été chargé par M. REY, chef du SCEES, et M. PUIG, directeur de la coordination statistique et des relations internationales de l'INSEE, d'une mission sur la faisabilité d'un recensement rénové de l'agriculture. Il s'agissait de voir si l'on pouvait fournir des résultats tels que les fournit le recensement, à un rythme non pas décennal mais mieux réparti dans le temps d'une part, et avec l'objectif d'étaler la charge budgétaire et humaine de réalisation de l'opération d'autre part.

Cette mission ayant un angle très technique, M. DEBREU a choisi de rencontrer essentiellement des techniciens, statisticiens du SCEES ou des directions régionales et départementales de l'agriculture, ainsi que des personnes du ministère de l'environnement, et des personnes chargées à l'INSEE du recensement rénové de la population.

Le rapport d'étape est en cours d'écriture, et fait ici l'objet d'une présentation.

Les **objectifs** du recensement de l'agriculture sont d'abord de dresser l'inventaire de ce secteur. Il s'agit de fournir une vision exhaustive de l'occupation du territoire et de connaître dans le détail la nature des activités.

Il répond par ailleurs à des obligations communautaires, le règlement en cours prévoyant une enquête exhaustive décennale, et des enquêtes « structures » intercensitaires.

La relation du recensement de l'agriculture avec les enquêtes est indirecte : c'est lui qui permet d'en établir la base de sondage, les exploitations étant re-numérotées à chaque échéance.

La statistique agricole annuelle quant à elle, recourt au recensement de l'agriculture pour concilier des sources diverses et parfois trancher entre celles qui s'avèrent contradictoires.

Le recensement de l'agriculture est une opération dont le **déroulement** est long. La première phase consiste à établir des listes, à partir des fichiers Sirene ou de la MSA par exemple. Ces listes sont ensuite validées par des commissions communales. Puis a lieu l'enquête sur le terrain. Les questionnaires sont adaptés aux spécificités de la région ou du département.

La validation des listes est particulièrement difficile, et son taux d'efficacité est relativement faible. Elle nécessite des déplacements sur le terrain, pour évaluer si les critères de définition des exploitations entrant dans le champ de l'étude sont vérifiés, et aboutit à une réduction importante de la liste initiale.

Les **objectifs d'un recensement rénové** seraient du même ordre que ceux du recensement actuel, à savoir l'obtention d'informations à la fois récentes et détaillées, y compris au niveau local. Hors du recensement, les statisticiens ont parfois des difficultés à répondre aux besoins d'informations agricoles et environnementales locales en effet.

Le lissage des charges humaine et budgétaire est évidemment souhaitable. Cependant deux problèmes restent à résoudre.

Le premier concerne les obligations communautaires : le règlement européen requiert une opération exhaustive tous les dix ans. Le deuxième est relatif à la dimension d'inventaire : car s'il est possible d'élaborer une information générale à un niveau agrégé, grâce à des techniques comparables à celles envisagées pour le recensement rénové de la population, il n'est en revanche pas possible d'obtenir des informations fines telles que le nombre de bovins de telle race donnée.

Dans quelle mesure les **techniques du recensement rénové de la population**, présentées au CNIS en 1999, pourraient-elles être reprises ? Ces techniques s'appuient sur trois éléments importants.

Le premier concerne le champ de la collecte ; si 100 % des logements sont recensés sur cinq ans, seuls 40 % de la population le sont dans les villes de plus de 10 000 habitants. La collecte ayant un coût élevé, une telle réduction est déterminante. Le deuxième élément est relatif à l'utilisation d'échantillons équilibrés pour mesurer les évolutions. Le troisième élément intéresse l'actualisation des données par des sources administratives.

Pour une transposition à l'agriculture, une première difficulté est liée au sondage. En effet, pour savoir si une exploitation est agricole ou non, compte tenu des définitions communautaires liées à la surface et la nature de la culture ou à la taille du cheptel, il est nécessaire de se déplacer sur le terrain.

S'agissant de l'équilibre des données, les essais réalisés ont abouti à un résultat mitigé. Si certaines zones de cultures céréalières par exemple demeurent effectivement deux ans plus tard, en revanche d'autres unités connaissent des évolutions variables, liées à la taille ou au nombre de variétés par exemple.

Quant aux sources administratives, on n'en attend pas dans le cadre du recensement de la population des identités de chiffres, qui rendraient inutile un recensement. Mais elles permettent d'évaluer la stabilité des évolutions, dans le temps et dans l'espace. Or les essais pratiqués dans le cadre d'un recensement de l'agriculture révèlent que cette stabilité n'est pas du tout assurée.

Parmi les dispositifs pouvant être exploités, les **fichiers de gestion des aides** présentent un certain intérêt, car leur champ est extrêmement important. Dans les directions départementales de l'agriculture, le logiciel PACAGE appliqué à ces fichiers traite 440 000 exploitations, représentant 27 millions d'hectares, sur 29,5 millions de surface agricole utilisée. Cependant, certains domaines dont la

vigne, les légumes, les fleurs, ne sont pas couverts. Par ailleurs, la réglementation sur les aides est très mouvante.

Une deuxième perspective est constituée par la **mise en place de Sirene**. Depuis 1996 en effet, les exploitations doivent être immatriculées au répertoire Sirene. On peut en attendre un meilleur suivi des créations et des disparitions, ainsi que de certains changements d'activité. Cela est soumis à une bonne utilisation du numéro Sirene, mais aussi à une définition adéquate de l'exploitation malgré les écarts constatés entre les notions administratives et économiques. Enfin, il est nécessaire de valider le fonctionnement des CFE (centres de formalités des entreprises).

Cela entraîne des conséquences sur le **dispositif d'enquêtes**. L'utilisation du numéro Sirene permet d'abandonner le caractère ponctuel du recensement actuel, en fournissant une base en continu pour mener les différentes enquêtes. Il convient en outre de déterminer si on continue de stratifier les enquêtes en fonction de données d'exploitation ou en fonction de l'espace. En effet, s'appuyant sur une typologie de l'espace, on passe actuellement par les commissions communales. L'alternative est de partir des critères de stratification axés sur les caractéristiques des exploitations. On peut également imaginer de combiner une approche par des enquêtes et une approche par les sources administratives, cela passant par un appareillage aval des différentes unités.

En **conclusion**, deux champs d'investigation s'ouvrent en particulier. Le premier est relatif au critère sur lequel on veut optimiser l'échantillonnage : structure de l'exploitation mais aussi équipement, occupation des sols, activités secondaires... Le deuxième requiert un investissement sur les zonages : les régions agricoles sont définies depuis une cinquantaine d'années et n'ont jamais été revues depuis.

S'agissant de la connaissance fine, il y a actuellement davantage d'opportunités pour utiliser des données du type « exploitation » que des données du type « territoire ». Les commissions communales ne sont pas les bons intermédiaires pour avoir une connaissance intermédiaire des données, alors que Sirene ou les fichiers de gestion des aides fournissent une approche « exploitation » beaucoup plus importante.

Un recensement rénové de l'agriculture garderait son utilité pour faire le point sur une zone donnée. L'expérience de l'inventaire forestier, qui « fait tourner » des forêts dans lesquelles on relève un certain nombre d'opérations, est intéressante en ce sens. Plutôt qu'un équilibrage de zonages compliqué, comme dans le cas du recensement rénové de la population, un recensement de l'agriculture « tournant » pourrait être imaginé, si on parvenait à résoudre le problème de l'agrégation et de l'actualisation des résultats.

Débat :

M. REY confirme que la mission de M. DEBREU a effectivement éclairé la question de la faisabilité d'une telle opération. Sa réponse est négative, ou tout au moins si nuancée que les perspectives sont réduites. En revanche, émergent des perspectives pour une actualisation régulière des informations à partir des sources administratives et pour une meilleure extrapolation des enquêtes a posteriori. Cela constitue une voie très prometteuse et totalement innovante. La suite de la mission permettra d'évaluer comment, à partir des différentes pistes identifiées, améliorer le dispositif pour une information plus fréquente, et localisée plus finement, autant que possible infra-départementale.

M. BOURGEOIS se dit extrêmement intéressé par la réflexion présentée. Il pense qu'il n'est cependant pas possible aujourd'hui d'en tirer de quelconques décisions, et appelle de ses vœux la création d'un groupe de travail qui puisse approfondir les perspectives exposées. Un tel groupe pourrait s'attacher à deux questions en particulier : y a-t-il des propositions pour résoudre les problèmes qui se posent au recensement tel qu'il est réalisé aujourd'hui ? peut-on effectivement améliorer certains aspects méthodologiques ?

Il évoque en particulier les définitions des exploitations qui n'ont effectivement pas changé depuis cinquante ans. La façon dont on organise l'opération fait que l'on donne la priorité à certaines questions non fondamentales, au détriment d'autres peut-être plus importantes. Au regard de ce qui vient d'être exposé, il apparaît qu'il conviendrait également d'examiner les forces et les faiblesses des sources administratives.

Visiblement ces travaux débouchent sur des orientations prometteuses, à explorer, car c'est tout le socle de la statistique agricole qui est concerné. Une réflexion globale sur les outils qui sont utilisés aujourd'hui doit être conduite, afin de déterminer si ceux-ci sont totalement pertinents ou simplement fruits de l'histoire.

M. DEBREU ne saurait trancher sur ce point, qui intéresse avant tout les utilisateurs. Cependant, il est vraisemblable que si le seuil d'exploitation était relevé, la connaissance économique y perdrait peu. Le secteur s'est en effet relativement concentré ; le nombre d'exploitations a baissé. Or, beaucoup des difficultés actuelles de l'opération sont liées à cet aspect. Cela n'est pas encore formalisé dans le rapport, mais M. DEBREU imagine un système qui séparerait les exploitations professionnelles et les autres, les évolutions étant complètement différentes.

M. BOURGEOIS évoque par ailleurs l'approche « espace » ou « territoire » présentée par M. DEBREU, alternative à l'approche par le produit. Il pense que cela répondrait à un problème de société. Déjà il existe des outils dans la statistique agricole qui correspondent à cette approche « territoire ». C'est le cas de l'inventaire communal ou de l'enquête TERUTI. La liaison entre toutes ces opérations ne paraît pas complètement claire cependant, et il serait bien fondé de revoir l'articulation entre tous les outils dont on dispose.

M. PELC s'étonne de ne pas avoir entendu citer la MSA dans l'exposé des perspectives, bien qu'elle participe déjà à la gestion des fichiers qui fondent l'actuel recensement. Cela signifie-t-il que l'étude considère comme redondantes les informations apportées par la MSA ?

M. DEBREU répond que la MSA représenterait un bon moyen d'actualiser les données, si on réalisait des traitements de façon désynchronisée. Si on considère le passé, on voit que les séries, y compris au niveau départemental, bénéficient d'un certain impact des opérations de mise à jour auxquelles la MSA a procédé. Il entre bien dans les intentions de l'expertise future de juger si le champ est relativement proche, avec à la clé une comparaison avec les données du recensement. D'ores et déjà, il est prévu de repérer ainsi, parmi les unités recensées, quelles sont celles qui étaient connues par telle ou telle source.

En évolution, cela fait aussi partie de l'opération d'évaluation des CFE. A priori, au niveau des entreprises professionnelles, dans un champ qui est approximativement celui du RICA par exemple, on va avoir une vision assez cohérente des deux évolutions. En revanche, si on conserve les seuils actuels, les sources MSA ne devraient pas permettre d'actualiser ce type de données. Il semble en fait qu'une des façons de résoudre le problème serait de changer l'énoncé plus que d'aller chercher la solution.

M. REY signale que les seuils de définition des exploitations - parfois « six brebis » ou « dix ruches » - sont les mêmes dans toute l'Europe communautaire, mais n'entrent en jeu qu'à l'occasion du recensement. En effet, par le biais de stratifications sophistiquées, les 40 % d'exploitations non professionnelles ne représentent que 5 % du poids des échantillons d'enquêtes, à l'image de leur poids économique, et ne figurent pas du tout dans le RICA. C'est pourquoi assez peu de moyens sont consacrés aux travaux statistiques sur ce champ particulier, hors le recensement de l'agriculture.

Par ailleurs, il apparaît à M. REY que le débat est un peu contradictoire sur l'approche par l'espace. Il pense notamment aux espaces très extensifs. Les statisticiens départementaux des régions de montagne par exemple regrettent de ne pas recenser les hectares d'herbe qui ne produisent rien, car le recensement est la seule occasion de couvrir tout l'espace. Mais la définition exige qu'il y ait bien une activité économique sur l'espace considéré, correspondant à la surface agricole utilisée. C'est pourquoi les alpages sont mis de côté, ainsi que les surfaces en herbe utilisées pour des chevaux de selle par exemple. Ainsi, il existe donc une population, certes réduite, de spécialistes pointus qui aimeraient en faire « encore plus ».

Enfin, M. REY rappelle que le numéro d'immatriculation MSA doit maintenant être le numéro Sirene. Cet identifiant unique représente un grand progrès. De même l'application PACAGE conserve son numéro propre mais introduit parallèlement le numéro Sirene. D'ici deux à trois ans, la bijection sera améliorée.

L'expertise qui sera menée sur le travail des CFE ne constituera pas un contrôle mais relèvera du raisonnement suivant. Le numéro Sirene ayant été intégré au questionnaire du recensement, cela permettra de déterminer le nombre d'exploitations recensées non immatriculées et le nombre d'exploitations immatriculées et inconnues sur le terrain. Ces dernières proviennent en général non pas des Chambres d'agriculture ou de la MSA, mais plutôt de la source fiscale des bénéficiaires réels agricoles. C'est le sentiment des statisticiens départementaux, mais si les conclusions de l'expertise étaient différentes, il en serait rendu compte à la formation Agriculture du CNIS.

Cette question d'identifiant est un point clé. On établit des statistiques administratives depuis sept ou huit ans, à partir des déclarations PAC en particulier, et il est clair que des progrès significatifs vont être faits dans les trois ans qui viennent.

M. RUCH conclut ce point en notant le vif intérêt porté à ces travaux. La formation devrait donc avoir l'occasion d'en reparler.

V - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.
Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Sophie SORET

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 29 juin 2001** (tél. : 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2001.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE

- Extrait du rapport du CNIS n° 62 : Avis sur les programmes statistiques 2001
- Avant-projets de programmes statistiques 2002 (+ erratum « le plan de sélection de l'échantillon 2001 du RICA »)
- Rapport d'étape de Pierre DEBREU sur « L'information localisée en agriculture »

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Recensement de la conchyliculture

Recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières

Enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine

Enquête sur la structure des vergers en 2002

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Recensement de la conchyliculture

Programme : 2002

Emetteur : ministère de l'agriculture et de la pêche, direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) en partenariat avec le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 26 avril 2001, la formation Agriculture a examiné le projet de recensement de la conchyliculture.

Cette enquête a pour objectif de fournir à l'administration et à la profession conchylicole des éléments de cadrage de l'activité : recensement de toutes les entreprises conchylicoles, évaluation de la production et de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le statut des exploitations, la main d'œuvre, la qualification des exploitants, les modes de gestion, les superficies exploitées et non exploitées sur domaine maritime et en propriété, l'équipement des exploitations, les entrées et sorties de coquillages par région conchylicole et par département.

L'enquête aura lieu au premier semestre 2002 auprès de toutes les entreprises existantes (environ 5 000). La collecte sera réalisée par enquêteurs, avec une durée moyenne de questionnement de 1 heure.

Le comité de pilotage est composé de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), du service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), de la direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM), du comité national de la conchyliculture (CNC), du centre administratif des affaires maritimes (CAAM), de l'IFREMER (institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), de l'OFIMER (office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture), du CEASM (centre d'études et d'actions sociales maritimes - association pour le développement des activités maritimes) et d'un représentant de chaque section régionale de la conchyliculture.

Les données seront versées dans un fichier de données individuelles qui sera exploité par les statisticiens du SCEES (sous datagreste) et par le bureau central des statistiques à la DPMA sous ACCESS. Il est prévu de publier un ou deux 4 pages dans *Agreste Primeur* et un *Chiffres et données*. Un cédérom de tableaux de données agrégées complétera cette publication.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 1^{er} juin 2001- N° 181/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières

Programme : 2002

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 26 avril 2001, la formation Agriculture a examiné le projet de recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières 2001.

Cette enquête a pour objectif de mettre à disposition des données actualisées sur les moyens et les productions de ce secteur, et de mesurer les évolutions depuis le précédent recensement de 1989. Elle répond à une demande conjointe de l'office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR), de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), et du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la main d'œuvre agricole et horticole, les superficies consacrées à chaque type de plante, la production totale par type de plante, le mode de commercialisation des productions.

L'enquête aura lieu au premier trimestre 2002 auprès des exploitations agricoles ayant déclaré plus de deux ares d'horticulture ou de pépinières au recensement de l'agriculture. La collecte sera réalisée par les enquêteurs des services départementaux de statistique agricole, avec une durée de questionnement de 1 heure au plus.

Le comité de pilotage associe le ministère de l'agriculture et de la pêche, l'ONIFLHOR et la FNPHP.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans *Agreste Primeur* à l'automne 2002, puis dans *Agreste données chiffrées* début 2003. Des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 1^{er} juin 2001 - N° 182/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête sur les produits agro-alimentaires
sous signes officiels de qualité et d'origine

Programme : 2002

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 26 avril 2001, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête sur les produits agro-alimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine.

Cette enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance des produits sous signes officiels de qualité et de leur développement.

La France a mis en place une politique des signes de qualité des produits agro-alimentaires ainsi qu'une réglementation originale de la qualité : Appellation d'origine contrôlée, Label, Agriculture biologique, Certificat de conformité produit (loi du 3 janvier 1994 sur la reconnaissance de qualité de produits agricoles et alimentaires). Depuis 1992, ces signes s'inscrivent dans le cadre légal de la réglementation européenne (règlements 2081/92 et 2082/92) sur les indications géographiques protégées (IGP) et les appellations d'origine protégée (AOP).

Les demandeurs et utilisateurs potentiels des résultats sont le ministère de l'agriculture et de la pêche, la direction des politiques économique et internationale (DPEI), la direction générale de l'alimentation (DGAL), l'institut national des appellations d'origine (INAO), le centre de développement des certifications des qualités agricoles et alimentaires (CERQUA), l'association des organismes certificateurs pour la promotion des systèmes de certification de produits du secteur agro-alimentaire (CEPRAL).

L'objet de l'enquête étant le signe officiel de qualité et l'organisme qui le met en œuvre, les unités enquêtées seront donc les collectifs de producteurs (syndicat de défense, groupement qualité ou demandeur de certificat) et entreprises individuelles. Pour chaque opérateur, il s'agit de recueillir des informations sur son organisation (nature juridique, composition, gestion), la liste des produits gérés, et des informations sur chaque produit géré par l'opérateur (production, transformation, commercialisation, promotion commerciale). L'agriculture biologique ne sera pas concernée par cette enquête.

L'enquête aura lieu au deuxième trimestre 2002 auprès de 1 500 unités réparties sur la France entière, y compris dans les DOM. La collecte sera réalisée par voie postale, par le SCEES en association avec les services régionaux de statistique agricole, avec une durée de questionnement de 3/4 d'heure pour un opérateur gérant un seul signe de qualité à 1 heure 30 pour un opérateur en gérant plusieurs.

Le comité de pilotage est composé de la DGAL, la DPEI, le SCEES, le COPERCI (comité permanent de coordination des inspections), la direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes, les services régionaux de statistique agricole d'Aquitaine, Auvergne, Franche-Comté, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, la DGCCRF (direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes), l'APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture), l'INAO, la CEPRAL, le CERQUA, la CNLC (commission nationale des labels et des certifications).

Les résultats seront diffusés au niveau national dans *Agreste Primeur* en décembre 2002 et *Agreste données chiffrées* au premier trimestre 2003. Des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur la structure des vergers en 2002**

Programme : 2002

Émetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 26 avril 2001, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête sur la structure des vergers.

Cette enquête a pour objectif de mettre à disposition des données actualisées sur les moyens de production de ce secteur, de mesurer les évolutions depuis la précédente enquête de 1997, et de décrire les pratiques de protection phytosanitaire des vergers afin de cerner les stratégies des producteurs vis à vis de la protection de l'environnement et du consommateur.

Cette enquête répond à une demande conjointe de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR), de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) et du Ministère de l'agriculture et de la pêche. Elle est régie par une directive européenne (76/625/CEE) en cours de redéfinition.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la main d'œuvre agricole, la place de l'activité fruitière, la description des parcelles plantées en arbres fruitiers (espèce, variété, superficie, densité, irrigation...), le mode de commercialisation des fruits, l'intensité et le raisonnement de la protection du verger.

D'une périodicité de cinq ans, l'enquête aura lieu au printemps 2002 auprès des exploitations agricoles ayant déclaré une surface en verger au recensement de l'agriculture. La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole, avec une durée de questionnement d'une heure au plus.

Le comité de pilotage est composé du ministère de l'agriculture et de la pêche, de l'ONIFLHOR et de la FNPF.

Compte tenu de la conjoncture particulière à ce secteur d'activité, les représentants des organisations professionnelles de la formation Agriculture recommandent l'intégration au questionnaire d'une question visant à déterminer si les plantations de surfaces ont lieu dans le cadre de plans d'arrachage-replantation ou non. Cette information permettrait d'éclairer les politiques de restructuration propres à ce domaine.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans *Agreste Primeur* à l'automne 2002, puis dans *Agreste données chiffrées* début 2003. Des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.